

**Direction des Ressources Humaines  
Bureau du recrutement**

Affaire suivie par :  
Stéphanie VERSAVEL  
Tél : 03 20 15 94 53  
Mél : passerelleIRA@ac-lille.fr

144 rue de Bavay  
59000 Lille

Lille, le 07 novembre 2023

La rectrice

à

Mesdames et messieurs les personnels  
enseignants, d'éducation et psychologues

s/c de Messieurs les directeurs académiques des  
services de l'Éducation nationale  
du Nord et du Pas de Calais

s/c de Mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement et directeurs de CIO

**Objet : Dispositif passerelle d'accueil en détachement au 1<sup>er</sup> septembre 2024 de personnels enseignants, d'éducation et psychologue dans le corps des Attachés d'Administration de l'Etat (AAE)**

**Textes de référence** : Instruction MENJS – DGRH C du 18-3-2022 – B.O.E.N. n° 14 du 07 avril (p. 528 à 531)

**Annexes** : Annexe 1 : Le dispositif en détail  
Annexe 2 : Le dossier de candidature

Afin de répondre au plan de requalification de sa filière administrative, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJ) a mis en place un dispositif permettant de faciliter le détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale (psyEN) dans le corps des Attachés d'Administration de l'Etat (AAE).

Ce dispositif permet d'offrir à ces personnels une diversification de leur parcours, ou une reconversion professionnelle, en capitalisant sur leur connaissance du système éducatif. Il contribue à renouveler les modes de recrutement des AAE et à valoriser les compétences transférables des personnels d'autres métiers.

Les attachés d'administration de l'État participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, en occupant des fonctions de conception, d'expertise, de gestion, ou de pilotage d'unités administratives. Les deux tiers des AAE exercent dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), en tant que secrétaire général d'EPL, agents comptables, gestionnaires délégués auprès de l'adjoint gestionnaire, fondé de pouvoir auprès de l'agent comptable. Un tiers des AAE exerce des fonctions d'encadrant en rectorat ou en Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), dans les métiers de la gestion des ressources humaines, de la gestion budgétaire et financière ou encore de l'organisation logistique des examens et des concours.

Le dispositif passerelle s'accompagne d'une formation d'une durée de 10 semaines assurée par l'Institut Régional d'Administration de Lille.

## 1. Comment envisager votre reconversion ?

La reconversion professionnelle est un processus important qui nécessite une planification et une réflexion mûrie. Il est essentiel d'interroger vos compétences, valeurs et objectifs personnels, tout en explorant les domaines professionnels ou les métiers qui suscitent votre intérêt. Une expérience dans le secteur privé et/ou dans un domaine administratif ainsi que des périodes d'immersion dans les champs professionnels correspondants seront des atouts pour valoriser votre candidature.

Si vous êtes davantage dans une phase de réflexion, les conseillers en ressources humaines de proximité (CRHP) du bureau de ressources humaines de proximité et d'accompagnement des personnels sont à votre disposition pour vous assister (<https://rh-proximite.in.phm.education.gouv.fr/proxirh/lil/accompagnement.jsf>).

Ils peuvent notamment organiser avec vous un stage court d'immersion permettant de découvrir les métiers d'AAE en services académiques et en EPLE.

Vous pouvez également échanger sur ce sujet durant les rendez-vous de carrière avec vos inspecteurs respectifs.

## 2. Comment bénéficier de ce programme ?

Pour candidater, vous communiquerez le dossier de candidature renseigné (en annexe), un curriculum vitae et une lettre de motivation présentant vos motivations, vos compétences et vos aspirations, à l'adresse électronique suivante :

**PasserelleIRA@ac-lille.fr**

Au plus tard le **mercredi 20 décembre 2023**

En précisant dans l'objet du mail si vous êtes : PE 59 – PE 62 – ENS 2D – CPE – PSYEN.

## 3. Quand et comment se déroulera la procédure ?

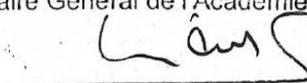


Une commission académique sera chargée d'évaluer votre candidature, d'abord par l'examen du dossier individuel puis, le cas échéant, lors d'un entretien oral. Ces entretiens seront l'occasion d'échanger autour de votre parcours, de votre projet, des connaissances liées au système éducatif et de votre motivation à intégrer le corps des attachés. Les souhaits d'affectation, notamment de type de poste, seront également abordés.

La liste académique des candidatures retenues, comportant le cas échéant une liste complémentaire, sera soumise à la direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère. Les candidats non retenus seront informés à chaque stade du processus de sélection et un accompagnement individuel pourra être poursuivi par les CRHP.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Académie

  
Paul-Eric PIERRE

Valérie CABUIL